

F) Les partenaires financiers

- ✚ Une convention propre à chacun est établie avec les différents partenaires financiers ; la Collectivité, LA CAF (Caisse d'allocation familiale, la MSA (Mutualité sociale agricole), le Département. La pérennité de ses conventions permet à l'association de maintenir l'exercice de son activité.
- ✚ La DDCS (Direction départemental de la cohésion sociale) et La PMI (Protection maternelle et infantile) sont des institutions avec lesquelles la direction travaille en étroite collaboration.

G) Notre champ d'action

- ✚ Les activités, les sorties, les intervenants, les veillées et les séjours.

L'accessibilité à notre service reste un enjeu majeur. C'est pourquoi le conseil d'administration souhaite privilégier des activités à tarifs raisonnés. L'association souhaite proposer aux jeunes et aux enfants des séjours accessoires et des séjours courts ayant pour but de faire découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles activités et favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité pendant plusieurs jours. Le public ne pouvant pas partir en séjour profitera de différentes sorties et veillées proposées par l'équipe. Pour le service jeunesse, des actions d'autofinancement sont mis en place afin participer au financement des projets. L'association est également engagée dans les évènementiels festifs du territoire. Cela lui permet de pérenniser son partenariat et de développer de nouvelles actions ciblant le loisir pour tous.

H) Le Calendrier de l'association

Ouverture de l'accueil de 8h45 à 17h30 avec un péricentre de 7h00 à 8h45 et de 17h30 à 18h30 tous les mercredis, chaque première semaine des vacances scolaires et juillet/août. Possibilité de s'inscrire à la journée complète ou en demi-journées.

Signature de l'organisateur (Présidente) :



Projet Educatif

Association « Les Farfadets »

Service Enfance Jeunesse

Du début de la scolarité à dix-sept ans

Ouverture tous les mercredis, chaque première semaine des petites vacances scolaires et Juillet/août.

Mise à jour le 17/03/2019



Association « Les Farfadets »

Maison de l'Enfance, 18 bis boulevard des écoles, Noyant

49490 Noyant-Villages

02.41.89.13.56 / 06.76.40.44.28

lesfarfadets@gmx.com



L'association « Les Farfadets », loi 1901, a ouvert ses portes en 2008 suite à la fusion de deux associations organisatrices d'Accueil de Loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes du Noyantais : « *La Récré des Pins* » de Parçay-les-Pins et « *La Ruche* » de Noyant. Les moyens humains et financiers ont pu être mutualisés et un service plus large a pu voir le jour ouvert à tous les enfants du territoire. Situé dans une zone rurale, l'accueil de loisirs souhaite offrir un service de qualité en étant à l'écoute du public et des familles. Dans cette même dynamique, le service se veut ouvert à différentes actions en étendant son partenariat culturel sportif et éducatif. L'association se développe en créant un service jeunesse et des actions soulignant l'investissement et l'intégration des familles à travers différents projets.

Les valeurs, les principes et les orientations éducatifs de l'association

- ◆ **L'éducation à la tolérance, à la citoyenneté et à la solidarité en mettant en place des actions permettant de développer l'apprentissage de la vie en collectivité basée sur le respect mutuel et l'acceptation des différences.**
- ◆ **L'ouverture culturelle et sportive en offrant un large choix d'activité contribuant à encren des actions éducatives sur le temps libre extra et périscolaire du public en complément des offres existantes. En favorisant ses connaissances de l'environnement.**
- ◆ **L'épanouissement individuel et collectif en proposant des organisations respectueuses du rythme de vie des enfants et des jeunes. En développant sa capacité d'autonomie et sa sociabilité.**

Les membres du conseil d'administration défini le projet éducatif en fonction des besoins des familles du territoire ciblant des valeurs éducatives et des lignes directives pour l'ensemble des salariés. En découle un projet pédagogique réalisé par l'équipe d'animation avec des objectifs fixés et évalués en fin de période visant des méthodes et des moyens précis tenant compte des valeurs éducatives du présent document.

- ◆ Un projet pédagogique par année scolaire englobant les petites vacances et les mercredis
- ◆ Un projet pédagogique pour l'été, les séjours accessoires et les séjours courts
Un projet pédagogique sera également fait pour le service jeunesse et les actions faites avec les différents partenaires.

A) Les locaux, les espaces utilisés, un accueil pour tous

La commune met à disposition le bâtiment de la Maison de l'Enfance de Noyant pour l'accueil du public. Les lieux sont accessibles pour les personnes en situations de handicap. Les salles sont organisées de façon à souligner et faciliter l'accès aux enfants sur les différents temps de la vie quotidienne en collectivité. Un espace extérieur est également accolé au lieu. La cantine scolaire située sur le côté du bâtiment principal permet à la restauration du midi.

B) Le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement

Notre service se veut ouvert et à l'écoute de tous. L'intégration du public accueilli qu'il soit nouveaux ou non nécessite un travail significatif. Les enfants et les jeunes doivent se sentir en confiance et épanouis à travers notre pédagogie. Afin de favoriser le respect d'autrui (public accueilli, familles, équipe...) la direction met également en place un règlement intérieur travaillé en équipe et validé en Conseil d'Administration.

C) L'équipe, les temps de préparation

L'équipe salariée est composée de quatre à cinq permanents professionnels ou en voie de professionnalisation afin de répondre aux différents besoins pédagogiques mais aussi réglementaires. Lors d'accroissements temporaires d'activité une équipe saisonnière est recrutée par CV et lettre de motivation. Des temps de réunion sont instaurés permettant une analyse sur ce qu'elle peut identifier comme facteurs propices à la mise en place d'actions nouvelles sur un plan d'animation.

D) La communication

La direction instaure un règlement de fonctionnement qui permet aux familles d'être renseigné sur les différentes modalités de paiement, d'horaire et d'inscription. Dans l'entrée du bâtiment un présentoir est accessible aux utilisateurs afin qu'ils puissent se munir des dossiers d'inscription vierge (fiche sanitaire, fiche famille, fiche d'inscription, flyer...) Une grille de tarifs validée par le conseil d'administration est affichée sur la porte d'entrée ainsi que les horaires d'ouverture du bureau et de l'accueil de loisirs. L'association ouvre en 2018 un compte « Face-book » afin d'apporter un visuel supplémentaire nouveau et de mettre en avant nos activités réalisées. Le service met également à disposition l'ensemble de ces documents sur le site communal de Noyant-Villages. Une communication auprès des écoles reste de mise avec des flyers distribués auprès des équipes éducatives.

E) Les partenaires associatifs

Des associations, des mouvements culturels, sportifs, éducatifs et intergénérationnels permettent de mettre en place des actions nouvelles afin de développer les connaissances du public, de favoriser leurs esprits d'entraide et de solidarité, et de maintenir une activité physique de loisirs en découvrant de nouvelles disciplines.